Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212201081-20261029-DM2026_22-DE

Mairie de Lanleff

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice :	09
Présent :	08
Nombre de suffrage :	08

Date d'affichage :

15/10/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée et par courrier :

15/10/2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 octobre à 18 heures minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lanleff s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Étienne KERBAUL, Maire.

Étaient présents : Etienne KERBAUL, Adeline LEVEDER, Marc LENORMAND, Marylin CLERMONT, Michel LE CARBOULEC, Céline CROLAIS, Ludovic LE CALVEZ, Audrey MORVAN

Absents excusés : 1

Procurations : 0

A été nommé comme secrétaire de séance : Adeline LEVEDER

D2026_22 REVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire précise que, conformément aux contrats de bail signés avec les locataires des logements communaux, ces baux sont révisables, chaque année, selon l'indice IRL (indice de référence des loyers) de l'INSEE du trimestre de référence de l'année précédente.

L'indice IRL INSEE de M et Mme BLEVIN au quatrième trimestre 2025 étant de +0,79%, M le Maire propose que le prix des loyers soit augmenté d'autant, à compter du 1er août 2026 et ce comme suit :

Locataire	Loyer actuel	Nouveau loyer
M et Mme BLEVIN	525.67€	529.81€

La compatibilité entre le loyer et les revenus de M BLEUSE Jordan n'étant pas assurée, il a été décidé de ne pas lui appliquer cette révision.

Les membres du conseil municipal décident d'augmenter les loyers cette année mais ne souhaitent pas augmenter systématiquement chaque année.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212201081-20261029-DM2026_22-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter le prix des loyers des logements communaux à compter du 01 juillet 2022, selon l'indice IRL INSEE du quatrième trimestre 2021, à savoir +1.61%.

AUTORISE M le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Lanleff
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Adeline LEVEDER

Le Maire,
Étienne KERBAUL

MAIRIE DE LANLEFF
22290